

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val-d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p><b>Nombre de conseillers :</b> en exercice.....33 présents .....24 pouvoirs.....6 absents.....3</p>	<p><b>L’an deux mille vingt-quatre, le VINGT ET UN MARS, à vingt-et-une heures,</b></p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 15 mars 2024, par affichage du 15 mars 2024, s’est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L’Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

François ROSE à Karine FARGES,  
Mireille BENATTAR à Marie-Noëlle FLOTTERER,  
Maha GULFRAZ à L’Houssain EL MAZOUZI,  
Selva ANNAMALE à Loganayagi VASANTE,  
Jennifer BONINO à Thierry MANSION,  
Laurent POULOT à Pascale ANDRIANASOLO.

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l’appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Karine FARGES** est nommée secrétaire de séance à l’unanimité.

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitres, du budget primitif 2024 de la commune.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à la somme totale de **37 100 000 euros** et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement            24 700 000 euros.
- Section d'investissement            12 400 000 euros.

Pour tout renseignement détaillé, il convient de se reporter au budget primitif 2024 en annexe que vous pouvez consulter et/ou télécharger sur le cloud en saisissant le lien suivant :

<https://shared-assets.adobe.com/link/4bb2008d-1909-4d17-71c2-a355e287364f>

## **2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

**Vu** la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-2, L.2312-1, L.2312-3 et L.2312-4 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 25 septembre 1996 instituant le vote par nature du budget ;

**Vu** les délibérations prises ce jour et se rapportant à l'approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 ;

**Vu** la délibération prise ce jour et relative à l'affectation du résultat 2023 en recettes d'investissement (article 1068) d'une partie de l'excédent de fonctionnement ;

**Vu** le document budgétaire 2024, ci-annexé ;

**Considérant** la séance du conseil municipal en date du 29 février 2024 au cours de laquelle s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires ;

**Considérant** l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 11 mars 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité avec 25 voix POUR et 5 voix CONTRE (Laurent POULOT, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY),**

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté, c'est-à-dire en équilibre réel tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Le budget primitif 2024 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de **37 100 000 euros** et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement 24 700 000 euros.
- Section d'investissement 12 400 000 euros.

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	EN %	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	EN %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 421 000,00 €	21,95%	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	279 000,00 €	1,13%
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 055 000,00 €	52,85%	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	1 160 200,00 €	4,70%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 592 300,00 €	6,45%	73	IMPOTS ET TAXES	2 604 000,00 €	10,54%
66	CHARGES FINANCIERES	375 000,00 €	1,52%	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 975 000,00 €	28,24%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00 €	0,20%	75	AUTRES PRODUITS DE GEST. COURANTE	477 400,00 €	1,93%
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 000,00 €	0,10%	76	PRODUITS FINANCIERS	193 400,00 €	0,78%
				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	657,82 €	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 268 700,00 €	9,19%	731	FISCALITE LOCALES	9 840 000,00 €	39,84%
042	OPES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 913 000,00 €	7,74%	002	EXCEDENT DE FONCT REPORTE	3 170 342,18 €	12,84%
<b>TOTAL</b>		<b>24 700 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>24 700 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	MONTANT	EN %	CHAP	LIBELLE	MONTANT	EN %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	314 792,01 €	2,54%	13	SUBVENTIONS	2 471 433,57 €	19,93%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 947 731,83 €	64,09%	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 993 233,38 €	16,07%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 259,05 €	0,15%				
10	DOTATIONS	5 000,00 €	0,04%	10	DOTATIONS	568 766,62 €	4,59%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 907 000,00 €	15,38%	16	EMPRUNTS ET DETTES	2 473 866,43 €	19,95%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	416 000,00 €	3,35%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00 €	0,12%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00 €	0,12%
040	OPES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0,00%	040	OPES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 913 000,00 €	15,43%
041	AUTRES OPERATIONS DE PATRIMOINE	280 000,00 €	2,26%	041	AUTRES OPERATIONS DE PATRIMOINE	280 000,00 €	2,26%
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	1 912 217,11 €	15,42%	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 268 700,00 €	18,30%
<b>TOTAL</b>		<b>12 400 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 400 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 21 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le **26 MARS 2024**  
 Publié le **26 MARS 2024**  
 Notifié le **26 MARS 2024**  
 Montmagny, le **26 MARS 2024**

Le Maire  
 Patrick FLOQUET




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.